

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS  
DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET  
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 17 janvier 2018

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Mme LIBAUDE Régine, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : R.LIBAUDE, A.FOUCAULT, L.VENANCIO,  
C.BOURNET.

Et

Messieurs : A.VILLANUEVA, G.QUINTON, F.SCHMITT

Etaient absentes excusées : B.CHARRON donne pouvoir à Madame A.FOUCAULT  
J.VALENTE donne pouvoir à Madame VENANCIO

Absente non excusée : C.AUMONT

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles QUINTON

Lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance 17 octobre 2017 qui, une fois lecture faite, est approuvé à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Ordre du jour**

**Délibérations**

**Décision modificative pour les emprunts DEXIA :**

Suite à la dissolution de la CAPY et à la reprise par la commune de la compétence scolaire, il a été transférés au 31 août 2016 vers l'ensemble des communes hors Ablis, les emprunts qui ont permis de financer la première phase du programme scolaire selon un détail établi par commune à savoir :

-pour Allainville aux bois :

Emprunt N° MON 244192EUR : annuité au 1<sup>er</sup> avril de chaque année de 326.68 € en capital et de 73.65 € d'intérêts.

Emprunt N° MON 262872EUR : annuité au 1<sup>er</sup> février de chaque année de 642,07€ en capital et de 564,83€ d'intérêts.

Les échéances des 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> avril 2017 n'ayant pas été prises en compte dans le budget 2017, il y a lieu d'effectuer une décision modificative comme suit :

Investissement :

Dépenses 1641 : 968.75 €

Recettes 021 : 968.75 €

Fonctionnement :

Dépenses 023 : 968.75 €

66111 : 638.49 €

Recettes 013 : 1607.24 €

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**S.A.C.P.A ( Services pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) :**

Il s'agit de la société chargée de la mise en fourrière et du ramassage des animaux morts ou errants sur la commune.

Le coût de cette prestation est pour une commune de moins de 500hab :399,05 € HT par an.

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement du contrat avec la SACPA et donne pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer le document.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Demandes de subventions pour les associations A.D.M.R. et A 10 :**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la subvention de 150 € au profit de l'A.D.M.R. de Saint Arnoult en Yvelines (Service des Soins infirmiers à Domicile).

Il renouvelle également le versement de 10 € au profit de l'association A10 gratuite qui lutte pour la gratuité du tronçon d'autoroute A10 (les Ulis à Allainville aux bois).

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Indemnité de conseil et de confection de budget versées au Percepteur de Saint Arnoult pour les budgets communaux des exercices 2016 et 2017 :**

Le conseil après avoir entendu l'exposé de madame le Maire décide :

- de verser à Mr ABBAL une indemnité brute de 140.78€ pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 décembre 2016.

-de verser à Mr ABBAL une indemnité brute de 365.72€ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Participation Citoyenne :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion d'information sur le thème « Participation Citoyenne » qui a eu lieu dans la salle polyvalente de la mairie le 16 octobre dernier présentée par l'adjudant-chef de la brigade de gendarmerie d'ABLIS, une convention doit intervenir entre la commune, la gendarmerie départementale des Yvelines et le Préfet des Yvelines.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer la dite convention.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**SEGILOG :**

Madame le Maire expose au conseil que le contrat liant la commune à la société SEGILOG pour la maintenance, la formation et l'utilisation des logiciels administratifs venant à expiration en 2018, il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans.

Le conseil se déclare d'accord sur ce renouvellement et donne tous pouvoirs à madame le Maire afin de signer le contrat.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**U.S.B.I.F. (Union des Syndicats Betteraviers de l'Île de France) :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'U.S.B.I.F. demande un soutien en faveur du maintien de la production betteravière dans notre région.

L'ensemble du Conseil Municipal estime ne pas avoir suffisamment d'éléments pour pouvoir se prononcer.

Vote : 1 « POUR » et 8 « Abstentions ».

**P.L.U. de Paray Douaville :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Paray-Douaville a arrêté son projet d'étude du P.L.U. le 7 décembre 2017.

La commune d'Allainville aux Bois en qualité de Personne Publique Associée doit émettre un avis sur ce document.

Vote : 1 « Pour » et 7 « Abstentions ».

Monsieur Gilles QUINTON ne prend pas part au vote.

**Demandes de stages :**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu deux demandes de stages, l'un pour le service technique de la mairie et l'autre pour le secrétariat.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Les Hydrants de la commune (bouches à incendie) :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les pompiers ne procédant plus à la vérification des bornes incendies, il y a lieu de faire appel à une entreprise extérieure.

Sur proposition de Monsieur Gilles QUINTON, madame le Maire se rapprochera des services du Syndicat des eaux d'Ablis. (SIAEP).

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Questions diverses**

**Villages fleuris :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du résultat aux concours de villes et villages fleuris.

Le jury départemental suite à sa visite du 12 septembre dernier a accordé deux pétales aux fleurissements de la commune avec les encouragements.

Une remise de prix aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2018 au Vésinet.

**C.A.R.T. :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 20 novembre 2017 suite à l'intervention des maires des anciennes communes de la CAPY, le montant de l'attribution de compensation initialement prévue lors de la fusion avec la CART a été voté définitivement pour 2017.

Le même montant est prévu à titre provisoire pour l'année 2018 sous réserve des réunions de la CLECT.

**LINKY :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le S.E.Y (Syndicat d'Electricité des Yvelines) a présenté les compteurs LINKY au bureau communautaire de la CART.  
Document à la disposition du public à la mairie aux heures de permanence.

**CIAS :**

Madame le Maire résume le compte rendu du CIAS.  
Elle rappelle qu'en cas de besoin Madame GAZEL rattachée à l'antenne de Ablis est à disposition des administrés pour répondre à toutes questions.

**A.R.S (Agence Régionale de Santé d'Ile de France) :**

Madame le Maire communique l'information reçue de l'A.R.S. concernant la prévention des intoxications au monoxyde de carbone pour la période hivernale 2017-2018.

**Conseil d'école de Boinville le Gaillard :**

Monsieur Villanueva représentant la commune au conseil d'école de Boinville le Gaillard résume le dernier compte rendu du conseil d'école.

**Rapports d'activités du S.E.Y, C.AP.Y, C.A.R.T et C.E.E. :**

Les rapports d'activités sont consultables en mairie pendant les jours et heures de permanence.

**Aide pour la commune de Rochefort-en-Yvelines :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un incendie dans le local technique de la commune de Rochefort-en-Yvelines une liste de matériel non exhaustive est mise à la disposition de chaque collectivité afin de faire un don de matériels.  
Plusieurs entreprises d'Allainville aux bois ont répondu à cet appel et Monsieur Le maire les remercie.

**Yvelines Fibre :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que sur la commune d'allainville aux bois les travaux de voiries et le tirage de la fibre optique se dérouleront au cours de l'année 2019 et seront effectués par « Yvelines Fibre »

**Collectif de défense et de développement de l'hôpital public de Rambouillet :**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un collectif de défense de l'hôpital de Rambouillet a été créé suite à la réduction draconienne des moyens financiers et humains, au démantèlement et transfert d'activités, décisions inappropriées ...  
La commune apportera son soutien au collectif sur demande.

**SPANC :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la CART ayant la compétence de l'assainissement non collectif, va leur du prochain conseil communautaire fixer les redevances relatives aux installations et contrôles de l'assainissement non collectif.  
Si besoin contacter Monsieur NIGUEZ : 01 34 57 58 49 [f.niguez@rt78.fr](mailto:f.niguez@rt78.fr)

**GEMAPI :(gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Etat a instauré la taxe obligatoire GEMAPI. Cette taxe sera due par toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la taxe foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente. Cette taxe est relative à la gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations. Elle est affectée aux EPCI à fiscalité propres qui exercent cette compétence en lieu et place de leurs communes membres.

**Circuit pour le collège Georges Brassens :**

Madame le Maire indique qu'une convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux scolaires a été prise entre la C.A.R.T et I.D.F. Mobilité (anciennement S.T.I.F.) pour la création de la ligne desservant Paray-Douaville- Allainville aux bois- Collège Georges BRASSENS (Saint Arnoult en Yvelines) à la rentrée de septembre 2018. Le circuit et les points d'arrêts sont à l'étude.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 22h20



A.FOUCAULT

A.VILLANUEVA

G.QUINTON

L.VENANCIO

F.SCHMITT

C.BOURNET